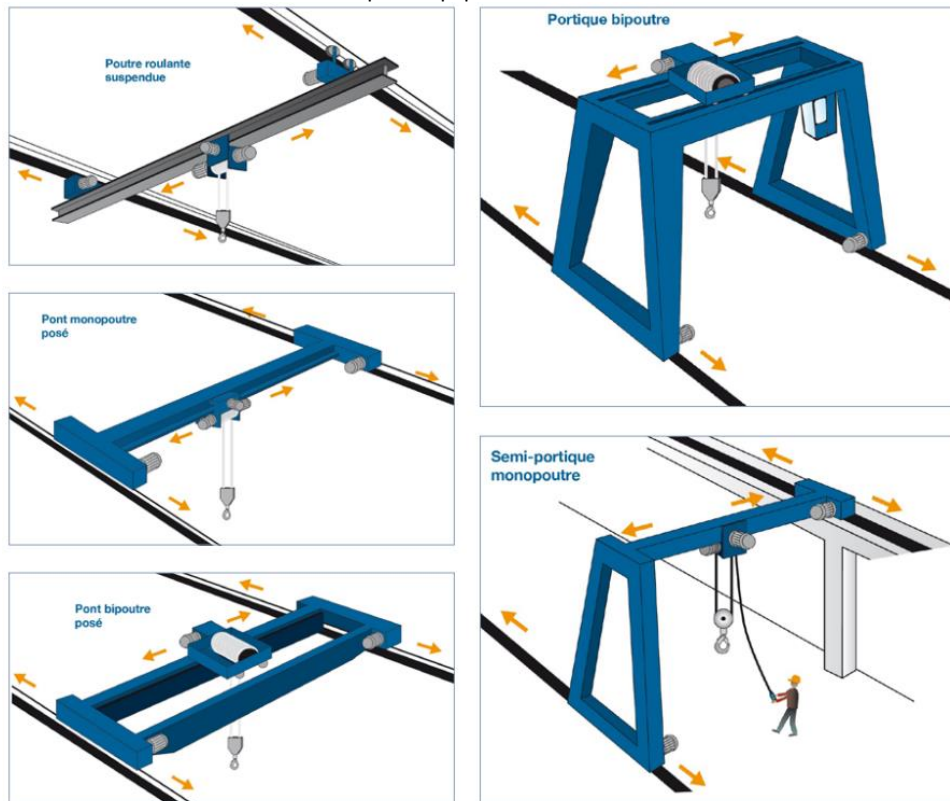


Cette recommandation concerne les ponts roulants et les portiques (y compris les semi-portiques)
(cf : EN 15011+A1 : 2014)

- Catégorie 1 : Ponts roulants et portiques à commande au sol**
- Catégorie 2 : Ponts roulants et portiques à commande en cabine**

Exemple d'équipements concernés



OBJECTIFS :

Pour les ponts roulants et portiques concernés :

- Acquérir les compétences nécessaires à la conduite en situation de travail,
- Assimiler les connaissances théoriques et le savoir-faire pratique nécessaires à la conduite en sécurité,
- Être informé des risques liés à son utilisation,
- Maîtriser les moyens et méthodes permettant de prévenir ces risques,

En vue d'obtenir les **CACES® conformément à la recommandation R484** de l'Assurance Maladie Risques Professionnels, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2020.

Permettre aux chefs d'entreprise de satisfaire aux dispositions réglementaires des articles R4323-55, R4323-56 du Code du travail selon les modalités définies à l'article 3 de l'arrêté du 2 décembre 1998.

PUBLIC :

Ce module s'adresse aux personnes débutantes ou expérimentées, dont l'objectif est de conduire des ponts roulants et portiques correspondant à la recommandation R484 en respectant les règles de sécurité applicables.



Conduite en Sécurité des Ponts roulants et portiques CACES® Recommandation R484

PRE-REQUIS :

Être âgé d'au moins 18 ans* - Être apte médicalement**

Connaissance des lieux et des instructions à respecter sur le ou les sites d'utilisation

*La conduite de certains équipements de travail par des jeunes âgés de moins de 18 ans fait l'objet de dispositions réglementaires spécifiques. Lorsque ces obligations sont respectées, rien ne s'oppose à ce qu'un conducteur mineur passe le CACES®.

** Il est recommandé que l'employeur s'assure de l'aptitude médicale du salarié à conduire chariot de manutention avant de s'engager dans un processus de formation et de test CACES®, puisque cette aptitude est nécessaire à la délivrance de l'autorisation de conduite.

CONTENU :

Connaissances théoriques :

- Connaissances générales
- Technologie des ponts roulants et portiques
- Les principaux types de ponts roulants et portiques - Les catégories de CACES®
- Notions élémentaires de physique
- Capacité des ponts roulants et des portiques
- Risques liés à l'utilisation des ponts roulants et des portiques
- Exploitation des ponts roulants et des portiques
- Accessoires de levage et règles d'élingage
- Vérifications d'usage des ponts roulants et des portiques

Savoir-faire pratiques :

- Prise de poste et vérification
- Conduite et manœuvres
- Fin de poste – Opérations d'entretien quotidien – Maintenance

Pour chacun des thèmes, une évaluation des acquis est effectuée lors des tests CACES® (réalisés par BOUQUINET FORMATION).

PROFIL DES INTERVENANTS :

Formateurs professionnels d'adultes issus du secteur de la manutention-levage.

REFERENTS PEDAGOGIQUES :

Gil GUERMEUR, Référent technique CACES®

MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES :

Salle de cours équipées de supports vidéo.

Utilisation de manuels de formation et de documentations complémentaires.

Plateformes de formation dédiées.

Mise à disposition de pont roulant et portique.

Animation de formation participative s'appuyant sur les échanges d'expériences.

DATES DE FORMATION :

Contactez le centre de formation AFA au 02 41 54 88 08.

DUREE :

Au minimum 1 jour, en fonction de l'expérience du candidat.



Conduite en Sécurité des Ponts roulants et portiques CACES® Recommandation R484

LIEU DE FORMATION :

AFA chez TK ELEVATOR France (THYSSENKRUPP) – 21 rue Champfleury - 49124 ST BARTHELEMY D'ANJOU.
Au sein de votre entreprise (en intra) sous réserve de justifier des installations et des moyens nécessaires définis par la recommandation R484.

MODALITES DE SUIVI DU STAGIAIRE ET D'EVALUATION DES ACQUIS :

Feuille d'émargements à la demi-journée signée par le stagiaire et le formateur.

Tests d'évaluation théorique sous forme de QCM et pratique sous forme de mise en situation réalisés par un testeur CACES® BOUQUINET FORMATION.

La réussite aux épreuves des CACES®R484 nécessite l'obtention

Pour la théorie :

- d'une note moyenne minimale de 70/100 à l'ensemble du test,
- **et** d'une note supérieure ou égale à la moyenne pour chacun des thèmes évalués.

Pour la pratique :

- d'une note moyenne minimale de 70/100 à l'ensemble du test,
- **et** d'une note supérieure ou égale à la moyenne pour chacun des thèmes évalués,
- **et** d'une note supérieure à zéro* pour chacun des points d'évaluation du barème.

* La note éliminatoire de 0 est attribuée lorsque la durée réelle de réalisations des épreuves pratiques dépasse 130% du temps de référence.

SANCTION VISEE :

L'attestation de formation.

Le **Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité : CACES® R484 des Ponts roulants et Portiques** (délivré par BOUQUINET FORMATION).

Tout conducteur de pont roulant et portique doit, au moins tous les 5 ans, réactualiser ses connaissances et savoir-faire et repasser les épreuves pour obtenir à nouveau le CACES® R484.

Pour les conducteurs réguliers qui exercent cette activité à temps plein, le délai de réactualisation des épreuves pratiques pourra être porté à dix ans sous réserve qu'au terme des 5 premières années :

- l'employeur puisse justifier que le salarié a réalisé au moins 50 jours par an de conduite d'un pont roulant et portique,
- le salarié passe à nouveau avec succès, l'évaluation théorique du CACES® R.484.

Pour toute information plus précise sur la recommandation R484

<https://www.ameli.fr/sites/default/files/Documents/369985/document/r484.pdf>